Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 4 (1916)

Heft: 50

Artikel: Chez nous...

Autor: E.Gd.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-251450

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

QUATRIÈME ANNÉE. — N° 50. 10 DÉCEMBRE 1916

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 de chaque mois

ABONNEMENTS
SUISSE..... Fr. 2.50
ETRANGER... » 3.50
Le Numéro.... » 0.20

RÉDACTION et ADMINISTRATION
Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
Compte de Chèques I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ANNONCES
La case, par an Fr. 18.—
2 cases. » » 35.—
La ligne, par insertion » 0.25

SOMMAIRE : A nos lecteurs. — Chez nous...: E. Gd. — Les Femmes et la chose publique, chronique parlementaire neuchâteloise : Emma Porret. — De ci, de là... — Une école hôtelière pour femmes : Suzanne Davène. — Notre Bibliothèque : *Conférences de l'Union für Frauenbestrebungen de St-Gall.* — Association nationale suisse pour le Suffrage féminin.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Nous présentons toutes nos excuses à nos lecteurs pour le retard — bien involontaire de notre part, nous les en assurons ! — qu'a subi, du fait de la grève des typographes de la Suisse romande, ce numéro du *Mouvement Féministe*. Malgré tous nos efforts, toutes nos démarches pour imprimer notre journal à Genève, à Lausanne, à la Chaux-de-Fonds, il nous a été *absolument impossible* d'en assurer la parution avant ce jour. Nous comptons que notre numéro de janvier pourra paraître à bref délai, et qu'avec février tout rentrera dans l'ordre habituel. Nous remercions nos abonnés de la patience qu'ils ont témoignée, en leur disant encore une fois tous nos regrets pour cette irrégularité, dont nous avons été les premières à souffrir.

La Rédaction du *Mouvement Féministe*.

A nos lecteurs

Le Mouvement Féministe publiera en 1917 les articles suivants, entre beaucoup d'autres :

Celles qui travaillent... (Commerce, industrie, professions libérales, voies de transport et de communication), suite d'études sur le nombre et la situation des femmes dans la vie économique de la Suisse.

Des *Nouvelles du féminisme suisse*, soit par la chronique *Chez nous...*, soit par les correspondances directes des groupes suffragistes et des sociétés féminines.

Le projet de Code pénal fédéral, par Alfred Gautier, professeur à l'Université de Genève.

Les Femmes et la Chose publique, chroniques parlementaires fédérales (Mlle Marg. Gobat), genevoises (E. Gd.), vaudoises (Mlle Lucy Dutoit), et neuchâteloises (Mlle Emma Porret.)

Nos devancières. Biographies de Mme Butler, de Florence Nightingale, etc.

L'Ecole Rachel pour veuves de la guerre, par Louise Cruppi.

Des articles sur le *Salaire et le travail des femmes pendant la guerre*, sur le *Mouvement ouvrier féminin*, sur les *Professions ouvertes aux femmes*, etc.

Des *Chroniques féminines et féministes de l'étranger.*

Des *Variétés littéraires, historiques et pédagogiques* en rapport avec la question féministe. (*Le féminisme dans la littérature française, la femme dans l'œuvre de grands écrivains, l'éducation civique et sociale de la femme*, etc.

Des *Extraits des principaux journaux féministes et sociaux suisses et étrangers.*

Les *Communications officielles* du Comité Central de l'Association nationale suisse pour le Suffrage féminin.

La *Bibliographie* des principales nouveautés féminines et féministes, etc., etc.

Chez nous...

Un des principaux événements féministes de ces deux derniers mois en Suisse, c'est la votation du Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel, lequel s'est prononcé en faveur de l'électorat féminin en matière ecclésiastique contre quatre voix d'opposition seulement, et pour l'électorat et l'éligibilité des femmes aux Conseils de prud'hommes à l'unanimité moins une voix. Et comme il ne s'agit pas là d'une modification constitutionnelle, les deux lois votées par le Grand Conseil le sont définitivement sans devoir, comme ce serait le cas dans le canton de Genève par exemple, doubler encore le cap périlleux de la votation populaire. Seule, une demande de referendum pourrait soumettre cette décision au souverain, mais l'imposante majorité en faveur de ces deux articles de lois est une garantie que ce danger n'est guère à craindre. Nous ne parlons pas ici, qu'on nous comprenne bien, en aristocrate, qui voudrait restreindre le droit de légiférer, au contraire; mais tout en soutenant fermement le principe démocratique par essence du referendum, nous savons par une triste expérience de féministe que les lois nous concernant ont parfois trouvé en lui un adversaire, parce qu'il donne du poids aux opinions préconçues et aux préjugés antiques d'éléments opposés par routine à toute émancipation des femmes.

On trouvera plus loin, à la chronique parlementaire neuchâteloise, des détails intéressants dûs à notre correspondante particulière. Mais nous tenons à exprimer ici toutes nos félicitations aux suffragistes neuchâteloises pour ce beau succès. Elles sont maintenant, en matière de suffrage ecclésiastique, sur le même pied que les Vaudoises et les Genevoises, et en matière de tribunaux de prud'hommes les premières en Suisse, puisque le peuple genevois s'est repenti, voici deux ans et demi, de s'être montré progressiste à cet égard, sans avoir même tenté l'expérience pratique de la réforme qu'il a abrogée.

Mais elles ne sont pas les seules à avoir remporté un succès, puisque le 23 novembre, presqu'à la même date, le Grand Conseil bernois a voté par 83 voix contre 48 l'article ainsi conçu (proposition Brand) :

L'électorat ecclésiastique est accordé aux femmes suisses jouissant de la capacité civile, et qui habitent depuis une année dans la paroisse.

Voilà donc deux cantons qui ont obtenu le suffrage ecclésiastique, cette première étape de l'ascension vers les droits électoraux complets. Et cette étape est importante, car c'est celle où on nous juge à l'œuvre, où l'on voit les qualités des femmes à élire avec discernement et sans parti-pris un pasteur ou un conseil de paroisse, où l'on s'habitue aussi à les rencontrer dans les lieux de vote sans que cela paraisse bizarre, et où elles mêmes font leur apprentissage de citoyennes d'une collectivité. Nous croyons qu'il est sage de débuter par là, d'autant plus que les questions ecclésiastiques sont celles qui, pour le moment, intéressent la masse des femmes. Pour l'heure, quatre de nos cantons suisses sur 22 ont accompli cette première réforme. A qui le tour?

A Berne d'ailleurs, le Comité d'action poursuit son œuvre pour l'obtention du suffrage municipal avec une inlassable ardeur. Il a cependant éprouvé un échec en première lecture, 107 députés contre 18 ayant repoussé à l'appel nominal l'amendement Munch ainsi conçu :

« Possèdent également le vote communal les femmes suisses, domiciliées dans la commune, et jouissant de la capacité civile et commerciale. »

Seuls les députés socialistes et trois députés radicaux ont voté cet amendement. Mais la question sera reprise en seconde lecture au printemps et, d'ici là, il y a temps encore pour une belle campagne de propagande. Les conférences vont leur train : chaque localité du canton, petite ou grande, du Jura comme de l'Oberland, du Simmental ou du plateau, a la sienne. En novembre, 11 en 15 jours. Le second numéro, puis le troisième de la *Bürgerin* ont paru, toujours optimistes et solidement documentés.

Mais à Bâle aussi, on vient, plus récemment encore, d'agiter des questions d'ordre analogue. Le Dr Welti, député socialiste, avait repris au Grand Conseil une motion déposée par lui déjà en mai 1914, puis retirée vu les circonstances, et ne tendant rien moins qu'à demander au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de présenter un rapport sur l'introduction du suffrage féminin intégral (électorat et éligibilité). On voit l'étendue considérable de cette proposition — un peu trop considérable peut-être, tant pour la mentalité de certains députés, qui ont avancé au cours des débats des arguments tout-à-fait savoureux contre le vote des femmes, que pour les forces neuves de la Société suffragiste bâloise qui ne compte pas encore une année d'existence. Mais, comme on peut bien le penser, elle n'a pas reculé devant l'occasion, bien qu'elle eût sans doute préféré mieux choisir son moment, et a mené une active campagne de propagande, documentant par l'envoi de brochures tous les membres du Grand Conseil, faisant passer à la presse des notes — et nous admirons, par parenthèse, combien facilement les journaux bâlois accueillent des articles sur ce sujet, qu'il serait exagéré de leur supposer sympathique à tous! — demandant aux partis bourgeois d'inscrire le suffrage des femmes à leur programme, adressant une pétition au Grand Conseil pour soutenir la motion Welti, organisant enfin deux grandes assemblées publiques, où des suffragistes de marque, comme Mlle Schaffner, notre collaboratrice occasionnelle, ont pris la parole... Malheureusement, le succès n'a pas répondu à tant d'efforts, et le 21 décembre, après une longue et intéressante discussion, à laquelle ont pris part au moins une vingtaine d'orateurs, la motion Welti a été écartée par 61 voix contre 45. Ont voté pour elle tous les socialistes, et contre elle tous les catholiques et les progressistes bourgeois; les autres partis étaient divisés. Il y a lieu de relever l'importance numérique de la minorité, qui peut faire bien augurer d'une nouvelle tentative du même ordre, plus tard, quand on aura laissé à nos suffragistes bâloises le temps de se faire connaître et de répandre leurs idées. Et d'ailleurs, des motions comme celle-ci, au stade de développement où en est actuellement le principe du suffrage en Suisse, valent surtout comme incontestable élément de propagande.

Avant de terminer cette chronique suffragiste de « chez nous », riche de faits d'une manière inusitée, disons encore rapidement que le coup de sonde lancé par l'Association genevoise parmi les candidats à la députation en leur envoyant un questionnaire a vivement agité une partie de ceux-ci, — en dehors même de ceux qui ont obéi au doigt et à l'œil à l'ordre du Comité électoral démocratique. Quelques lettres intéressantes nous ont été écrites; et chose étonnante, un seul de ces messieurs — candidat catholique — a cru pouvoir se livrer à des plaisanteries de mauvais goût. La liste envoyée aux membres de notre Association — à défaut d'une affiche à laquelle l'abstention voulue des démocrates nous a fait renoncer — comprenait les noms de 26 candidats, soit 16 socialistes, 4 jeunes-radicaux, 4 catholiques, 1 radical et 1 démocrate. Sur ce chiffre 12 ont été élus; mais il n'en faudrait pas conclure que le nombre de nos amis soit si petit au Grand Conseil, puisque les députés démocrates favorables à nos idées avaient reçu l'ordre de ne pas nous le dire. L'expérience tentée a été fort intéressante, et a mis notre Association à même de toucher du doigt certains problèmes d'importance capitale pour elle, et que jusqu'alors elle n'avait pu qu'envisager de manière théorique.

E. Gd.

Les Femmes et la Chose publique

Chronique parlementaire neuchâteloise.

Semblable au grand roi de France qui étonnait Rica, les législateurs neuchâtelois sont de grands magiciens: de 33 personnages (sans compter les femmes et les petits enfants) fatigués d'être Français, Autrichiens, Allemands, Italiens ou Russes, ils viennent de faire des Neuchâtelois et des Suisses, prêts, tout comme les autres, à sauver la Patrie. Pendant deux sessions successives, ils s'étaient refusés à cette opération, et, hier encore, plusieurs députés s'y sont opposés avec une belle énergie. Mais, après tout, pourquoi auraient-ils laissé croire qu'ils étaient moins adroits que d'autres, qui s'adonnent à cet art avec persévérance? Un peu d'amour-propre a fait cesser les hésitations, et, l'appât financier aidant, le tour a été joué. Nous voilà, mes sœurs, dotées de quelques maîtres de plus.

Mais il y a mieux.

N'ignoriez-vous pas, comme moi, que la loi neuchâteloise accorde le droit de vote aux étrangers *non naturalisés*, en matière communale après 1 an de séjour, et en matière cantonale après 5 ans? C'est là une originalité qui fait honneur à l'hospitalité neuchâteloise plus qu'à la légendaire circonspection des habitants de nos vallées. Il s'est trouvé des députés qui ont jugé abusive cette disposition, et qui en ont demandé la suppression, mais en vain. Rien de plus suggestif pour nous que les arguments invoqués en faveur des étrangers, soit par le rapport de